

Département  
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement  
MULHOUSE-SUD

SEANCE DU 08 FEVRIER 2024

Nombre de  
Conseillers élus  
15

L'an deux mille vingt-quatre, le 08 février  
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,  
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en  
fonction  
14

Présents : M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING,  
Adjoints - Mme Corinne HAJOSI - Mme Brigitte OSTERTAG - M. Luc RIEFFEL  
- M. Jean-Baptiste IDCZAK - Mme Aurélie LHOMMÉ - M. Benoît  
RINGENBACH - M. Aurélien MEROT - M. Jean-Marc JUND

Conseillers  
présents  
12 + 1 procuration

Absents excusés et non représentés : Mme Brigitte ESTERMANN

Absents : /

A donné procuration : Mme Priscille BAKAJ à M. Jean-Baptiste IDCZAK

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

### 3. Finances

#### 3.3. Régularisation foncière : Acquisition des parcelles cadastrées section 26 n° 186/85 - 187/86 et 224/85

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à la régularisation d'acquisition foncière représentant l'emprise du trottoir devant le 33 et 37 rue de Brunstatt ainsi que l'emprise de la voirie devant le 8 rue du Réservoir.

En effet, ces parcelles appartiennent, à ce jour aux héritiers de Mme Maria KOELBERT, veuve de Monsieur Marius Arsène JUND, et ses derniers souhaitent régulariser cette situation.

Après avoir délibéré, le **Conseil Municipal**, à l'unanimité :

- **approuve** l'acquisition (régularisation) pour deux euros (2 €), des parcelles cadastrées section 26 n° 186/85, 187/86 et 224/85,
- **dit** que les frais afférents à cet acte seront supportés par la commune,
- **décide** de transférer les parcelles dans le domaine public communal,
- **charge** Maître Sabine DE CIAN, Notaire à Mulhouse, d'établir l'acte notarié,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cette décision.

BRUEBACH le 09 février 2024

La Secrétaire de séance,  
Caroline MULLER



Le Maire,  
Gilles SCHILLINGER

